



## **ARRÊTÉ D'ANNULATION PORTANT ANNULATION DE DÉCLARATIONS DE VACANCES ET DE CRÉATIONS D'EMPLOIS 216-2018 N° AN05620181210501**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet du Morbihan

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à VANNES le 10 décembre 2018

Monsieur JOSEPH BROHAN  
PRESIDENT

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V05618030316001	Attaché principal	Secrétaire de mairie <a href="#">Plus de détail</a>	Le grade ne convient pas	Temps complet	COMMUNE DE PLOEMEL 56400 PLOEMEL	01/07/2018	05620180328900